

Soutien aux Patients en Précarité Nord Isère (SPPNI)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 - Répertoire National des Associations (RNA) N° W382005517
CABINET DR JOURNET 1^{ER} ETAGE 75 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 38090 VILLEFONTAINE
<http://sppni.ovh>

Lettre d'information d'avril 2019

Bonjour aux membres de la SPPNI et aux invités à lire cette lettre de printemps !

Voici un retour sur l'activité de l'association au début 2019 et sur le contexte général justifiant nos activités.

1- Contexte général - Patients en demande d'asile et patients déboutés :

La loi « asile et immigration » adoptée fin juillet 2018, dont le projet a été critiqué par nombre d'associations intervenant auprès des étrangers (CIMADE, Médecins du Monde, Amnesty International, ODSE, etc...) est désormais effective avec des motifs d'inquiétude supplémentaires ([voir l'analyse de la CIMADE ici](#))

Sur notre terrain (la consultation de psychiatrie), nous constatons déjà fin 2018 une accélération des procédures de l'asile amenant à une pression particulière, un travail accéléré lié aux questions juridiques (par ex. les attestations médico-psychologiques pour des patients mis en difficulté pour défendre leur cause correctement du fait de leurs troubles). Certains, issus de pays considérés sûrs, ne sont pas convoqués pour ces auditions qu'ils attendent, les juges statuant par ordonnance lors de recours, tandis que d'autres sont convoqués mais rejetés dans leur demande d'asile, quand bien même leur état de terreur et leur récit, la situation de rupture socio-familiale et d'isolement parfois, semblait attester de l'impossibilité d'un retour : ces personnes font face à un choc et une angoisse difficile à soutenir, avec la perspective d'une précarité extrême pour leurs famille et enfants s'ils en ont dont ils portent la honte de ne pouvoir garantir leur sécurité, les besoins minimaux d'hébergement... Les associations locales, très actives, n'ont pas les moyens de soutenir tout le monde.

D'autres patients, heureusement, obtiennent cette reconnaissance et la sécurité permettant d'envisager un avenir, avec des droits, une place en France ouvrant à la possibilité du deuil, difficile, l'acceptation d'une vie dans ce pays où les a amené un exil subi. Ces reconnaissances réconfortent, lumière brisant les « malédictions » dont témoignent les patients. Le système de l'asile, malgré le sentiment d'arbitraire et des erreurs manifestes d'appréciation vécues par des patients en première instance (à l'OFPRA) mais reconnues à la CNDA, etc. a bénéficié ces dernières années d'améliorations sous la direction de Pascal Brice, avec un taux augmenté de protection, mais il n'a pas été reconduit, (sans doute pour sa critique de la politique d'externalisation de l'accueil des demandeurs d'asile en Turquie)ⁱ.

La question des « étrangers malades » et du traitement par le service médical de l'OFII de nos demandes de reconnaissance, permettant d'obtenir par la préfecture des régularisations, a été déjà abordée. Aujourd'hui, pour l'ensemble des problèmes de santé, mais de manière plus radicale encore pour les questions psychiatriques et de « traumatismes », nous faisons face à un « mur », qui semble plus infranchissable que pour la demande d'asile, où un diagnostic, pourtant a priori entendable dans ce cadre particulier, détermine quasi-automatiquement un refus pour des raisons non explicitées mais relevant certainement de références générales écrasant les situations réelles, sur le terrain, disqualifiant les éléments du contexte produisant les souffrances. Ceci suscite un malaise chez de nombreux soignants en France ([Cf à ce sujet des articles qu'on peut retrouver ici](#)) et provoquent pour ces patients rejetés dans des parcours juridiques sans fin et la terreur d'un renvoi forcé au pays, des effondrements : certains avaient enfin trouvé un début de stabilité, un travail les faisant sortir de la honte liée à la précarité subie depuis 5, 7, 10 ans, etc... [Des exemples de situations locales sont rapportés dans cette note ici.](#)ⁱⁱ

Soutien aux Patients en Précarité Nord Isère (SPPNI)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 - Répertoire National des Associations (RNA) N° W382005517
CABINET DR JOURNET 1^{ER} ETAGE 75 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 38090 VILLEFONTAINE
<http://sppni.ovh>

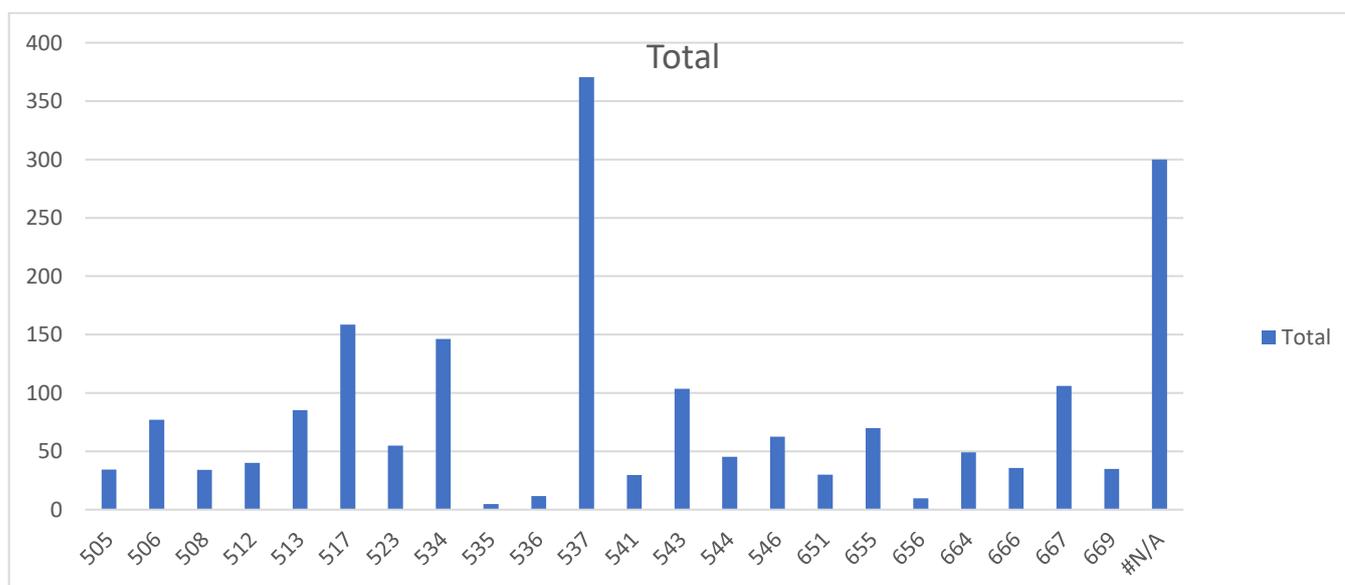
2- Aides de l'association :

Outre les classiques aides aux **trajets** (bus, train, covoiturage) sur la communauté d'agglomération, pour aller à Grenoble à la préfecture, **consulter les associations juridiques**, les avocats, pour venir depuis Chanas, Givors, Grenoble en consultations, le début de l'année a été marqué par des **aides alimentaires et produits d'hygiène enfants**, plus qu'à l'habitude, **aides pour paiement de cantine d'école** (à deux patientes ayant perdu leur emploi par non-renouvellement de titre de séjour), aides pour photos pour documents administratifs, dépannage téléphonique, carte « TAG » pour déplacements sur Grenoble (2,5 euros / mois pour patients bénéficiant de l'AME).

Aides exceptionnelles classées en « divers » : 300 euros pour **formation à l'université** (perfectionnement en Français) pour un demandeur d'asile Soudanais, aides régulières pour **atelier couture** (3 euros / séance ; 6 à 8 séances / mois), trajets pour des **ateliers de théâtre bimensuels** avec l'APPART à Grenoble : toutes aides aux effets qu'on peut qualifier de thérapeutiques sans regrets ! 309 euros pour **formation CASSES (Logistique)** pour un patient qui après des années obtient une régularisation et pourra ainsi facilement trouver un travail (aide compensée financièrement par un donateur connaissant le patient), 40 euros pour participation de la fille d'une patiente à une semaine « découverte » de l'école primaire, permettant un temps de « « séparation-décollage », bienvenu dans une relation souffrante liée à l'exil ([Cf la dernière revue « Mémoire » du Centre Primo Lévi téléchargeable ici avec un article sur l'intérêt de tels séjours dans certaines situations](#)¹)

Comme signalé dans les demandes d'aides supérieures à 50 euros auprès du CA, la caisse reste conséquente, grâce aux chèques exceptionnels de débuts d'année de donateurs ponctuels, permettant d'envisager des aides pour les mois futurs

Voici un tableau des valeurs des dons pour les différentes personnes aidées au début 2019 pour donner une idée :

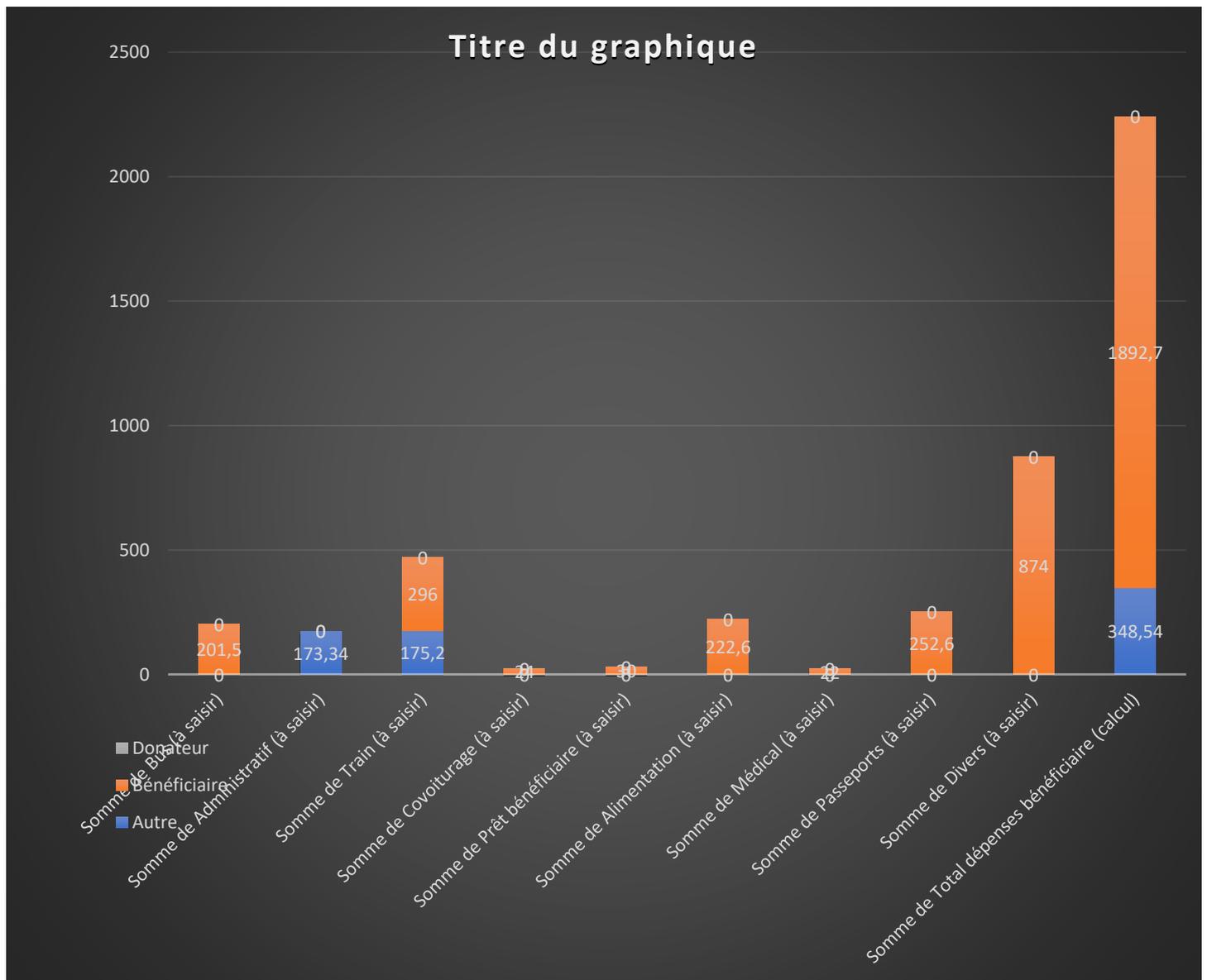


Et la répartition des aides :

¹ <https://www.primolevi.org/faire-famille-apres-la-violence>

Soutien aux Patients en Précarité Nord Isère (SPPNI)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 - Répertoire National des Associations (RNA) N° W382005517
CABINET DR JOURNET 1^{ER} ETAGE 75 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 38090 VILLEFONTAINE
<http://sppni.ovh>



3- Autres activités :

Le temps manque pour témoigner de situations qu'il s'agit en priorité de soutenir avec (1) les moyens « naturels » du soin d'abord, impliquant nombre de tâches, amenant une certaine pression liée aux temporalités décrites, avec (2) les moyens précieux de l'association qui soulagent considérablement des patients acculés à des impasses.

Pourtant, il serait bienvenu de mieux communiquer et relier au travail collectif des autres associations, de plus grande importance sur le terrain, soutenant également ces patients et d'autres personnes nombreuses sur le secteur Nord-Isère. Il serait souhaitable d'informer mieux élus, députés, et autres intervenants susceptibles de faire remonter des problèmes graves au niveau des décideurs, alerter encore et toujours sur des souffrances psychosociales produites trop souvent par l'absence des réponses administratives attendues depuis des années.

Soutien aux Patients en Précarité Nord Isère (SPPNI)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 - Répertoire National des Associations (RNA) N° W382005517
CABINET DR JOURNET 1^{ER} ETAGE 75 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 38090 VILLEFONTAINE
<http://sppni.ovh>

Une réunion organisée par l'association de formation de médecins généralistes [FORGENI](#) a permis des échanges entre des intervenants du secteur avec les médecins : CADA de la Verpillière, Villefontaine, Bourgoin, intervenants d'INTERMED, de l'EMPP et PASS, du CCAS (et jardin partagé) de Villefontaine, du MEDA (Médecine et Droit d'Asile), associations AFSI et... SPPNI. Cette réunion autour de la question de l'accueil des demandeurs d'asile par les généralistes et de la question du traumatisme a été suivie par de nouvelles adhésions de collègues du secteur que nous remercions chaleureusement, ce qui peut amener à des aides pour des patients suivies par d'autres praticiens du Nord-Isère (cas encore exceptionnel !).

Pour finir, signalons au titre des activités annexes de l'association, la conférence du [Docteur Denis Mukwege](#), Prix Nobel de la Paix 2018, à LYON, où deux membres du bureau se sont rendus (sans coûter un radis à l'association) : discours simple et riche à la fois, direct, après un cérémonial chargé et le discours plus difficile à apprécier du Maire de Lyon, ex-ministre de l'intérieur qui a été au cœur de la réforme de l'asile et immigration, qui fut remercié par les intervenants prestigieux au nom de « son Excellence Gérard Collomb ». Le Dr Mukwege, connaisseur des conséquences physiques et psychiques chez les victimes de violences intentionnelles, rappelait l'importance primordiale du « soutien social » dans la prise en charge des patients traumatisés.

Pour finir, je remercie chaleureusement au nom des patients bénéficiant de nos aides et des soignants, tous les membres, adhérents ou donateurs, pour leur soutien moral et matériel, malgré parfois la distance d'avec le concret de ces situations.

Avec mes meilleurs sentiments,

François Journet, Trésorier

<https://www.lacimade.org/decryptage-projet-de-loi-asile-immigration/>

ⁱ Cf. https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/01/08/vacance-du-pouvoir-a-l-ofpra-l-asile-dans-l-attente-d-un-patron_5406244_3224.html
<https://www.mediapart.fr/journal/france/080219/toujours-sans-patron-l-office-des-refugies-craint-une-reprise-en-main-de-l-interieur>
Pascal Brice a écrit un livre paru en février 2019 : « Sur le fil de l'asile »/ Cf. <https://www.franceinter.fr/societe/pascal-brice-ancien-directeur-general-de-l-ofpra-il-faut-sauver-le-droit-d-asile>

ⁱⁱ <http://sppni.ovh/doc/biblio/casrefusOFII%202.pdf>